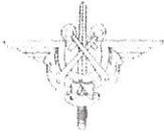




Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE
ET DES ANCIENS COMBATTANTS

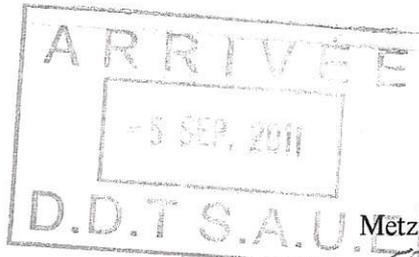


ÉTAT-MAJOR
DE SOUTIEN DÉFENSE
DE METZ

DIVISION METIERS DU
SOUTIEN

Bureau Stationnement
Infrastructure

SACE Céline LE FOULGOCQ



Metz, le - 1 SEP. 2011
N° 367 /DEF/EMSD Metz/DMS/BSI/SSE/ENV/NP

Le général de corps d'armée Pascal PÉRAN,
gouverneur militaire de Metz,
officier général de la zone de défense et de sécurité Est,
officier général chargé de la zone de soutien Nord-Est,
commandant les forces françaises
et l'élément civil stationnés en Allemagne

à

Monsieur le directeur départemental des territoires de l'Oise

OBJET : Département 60 – documents d'urbanisme.

RÉFÉRENCES : 3 lettres de consultation du 23 août 2011.

Par correspondances visées en référence, vous m'avez demandé de vous indiquer, afin de les porter à la connaissance des maires de Saint-Léger-en-Bray, Montataire et Saint-Vaast-les-Mello les éléments visés à l'article R 121-1 du code de l'urbanisme et autres informations relevant de ma compétence, utiles à la révision de son plan local d'urbanisme ou de leur plan d'occupation des sols.

En réponse, j'ai l'honneur de vous faire connaître qu'aucun immeuble militaire n'est implanté sur ces bans communaux et que ces derniers ne sont grevés par aucune servitude d'utilité publique relevant de ma compétence.

C'est pourquoi, je ne souhaite pas participer aux réunions des groupes de travail en charge de la révision de ces documents d'urbanisme, ni recevoir les projets arrêtés, pour avis.

Par ailleurs, de nouveaux textes relatifs à la gestion du domaine militaire, en cours d'élaboration, paraîtront d'ici fin 2011. En conséquence, je vous précise que ces dossiers seront, dès parution de ces textes, traités par la base de défense territorialement compétente.

Par ordre,
Le Colonel Yves LÉVÊQUE,
chef de la division
métiers du soutien.

COPIES :
ESID Metz
USID Creil
COMBdD Creil

